



Commission de la Force publique

et

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2015

Ordre du jour :

1. Uniquement pour les membres de la Commission de la Force publique
Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 juin 2015
2. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet du volet du budget de l'État pour l'année 2016 concernant la commission
3. Pour les membres des deux commissions

6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 - 2019
- Rapporteur : Monsieur Henri Kox

- Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Défense au sujet du volet du budget de l'État pour l'année 2016 concernant les commissions
4. Demande de mise à l'ordre du jour du groupe parlementaire CSV du 20 novembre 2015 au sujet de:

- Conclusions du Conseil « Justice et affaires intérieures » du 20 novembre 2015;
- Demande de l'État français en vertu de l'article 42, paragraphe 7 du Traité sur l'Union européenne

5. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

6852 Projet de loi autorisant le gouvernement à acquérir des capacités de communications satellitaires au profit du programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS) de l'OTAN

- Désignation d'un rapporteur
- Examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'État

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. André Bauler (en rempl. de M. Max Hahn), M. Alex Bodry, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Alexander Krieps, membres de la Commission de la Force publique

M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum (en rempl. de Mme Lydie Polfer), M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Mars Di Bartolomeo (en rempl. de M. Yves Cruchten), M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Gilles Roth, M. Serge Urbany, M. David Wagner, observateurs

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense, Ministre de la Sécurité intérieure

Mme Martine Schmit, du Ministère de la Sécurité intérieure

M. Marc Assel, Mme Sasha Baillie, Mme Elisabeth Cardoso, Direction de la Défense, M. Jean-Paul Bredimus, Direction des finances et des ressources humaines, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Romain Mancinelli, M. Yvon Kries, Etat-major de l'Armée

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Claudia Dall'Agnol, Présidente de la Commission de la Force publique
M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 juin 2015

Le procès-verbal est approuvé sans donner lieu à observation.

2. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016 – volet Sécurité intérieure

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 – 2019 – volet Sécurité intérieure

Monsieur le Ministre fait savoir que le budget global pour 2016 s'élève à 208 123 571 €, alors qu'il était de 216,5 millions en 2015, correspondant à une baisse de 16% du budget de la Police. Les dépenses courantes ont baissé de 206,6 millions en 2015 à 200,9 millions pour 2016 et les dépenses en capital de 9,9 mio. à 7,2 mio..

Concernant le recrutement de volontaires de police, 50 postes ont été prévus au budget 2015 et 80 au budget 2016. Parmi les 320 candidats, 106 ont réussi à tous les examens et ont tous été admis. La décision du gouvernement d'admettre exceptionnellement plus de candidats que de postes prévus se justifie par le manque à combler au niveau du personnel de police et par la volonté d'améliorer le plus possible la sécurité.

La réforme de la police ne se répercute pas sur le budget 2016 du fait que des décisions encore à prendre ne feront l'objet d'actes législatifs qu'au cours de l'année 2016. La réforme ne faisant pas partie du « Zukunftspak » visant à faire des économies, certaines mesures aboutissent néanmoins au même résultat :

- Ainsi, les groupes de travail proposent une réduction du nombre de régions policières de 6 à 4, dont une région Centre pour la raison que 42% des délits ont lieu sur ce territoire.

- Des propositions sont en train d'être élaborées au sujet de la fusion de commissariats de police, dont le but est d'augmenter l'efficacité du travail de police et la disponibilité pour le citoyen (heures d'ouverture élargies, présence renforcée sur le terrain). Monsieur le Ministre insiste sur la nécessité de l'accord des communes sans lequel une fusion ne sera pas réalisée. L'orateur s'efforcera de convaincre les communes par les arguments ci-dessus, mais s'arrêtera là où les communes ne participent plus.

- La limitation du casernement des volontaires de police de deux ans à un an a déjà aujourd'hui un impact sur le budget. Cette limitation n'a pas pour objet premier de réduire les dépenses, mais de s'adapter et de rendre la police plus attrayante, puisqu'il s'avère aujourd'hui difficile d'inciter des jeunes à devenir policier s'ils sont soumis au casernement avec toutes les contraintes inhérentes.

- L'abandon projeté des logements de service, qui se répercutera sur le budget 2017, est en cours de procédure, la compétence appartenant au ministre des Finances qui a le Domaine de l'État dans ses attributions. Les agents concernés seront informés par courrier de la valeur théorique de leur logement et recevront un questionnaire à remplir sur l'état de celui-ci. Il sera ensuite essayé de trouver un accord en tenant compte de tous les éléments (état, commodités (ascenseur, etc.), etc.), ainsi que du plafond légal, en vertu duquel

le loyer ne doit pas dépasser 20% du revenu du concerné. Le but poursuivi consiste à atteindre le loyer qui correspond à la valeur réelle du logement, dans la limite ci-dessus, et, en cas de désaccord, que le concerné quitte le logement de service.

- Les dispositions relatives aux frais de police administrative sont sur le point de s'achever. Elles consistent à faire participer l'organisateur de grands événements à caractère commercial à ces frais.

- Quant aux transports de fonds de la Banque centrale du Luxembourg, il a été décidé que la banque achètera elle-même le nouveau fourgon.

Les dépenses courantes pour l'Inspection générale de la Police grand-ducale (IGP) augmentent de trente mille euros.

En général, on constate une baisse du budget de la Sécurité intérieure. La décision d'acquérir la Cité Policière Grand-Duc Henri représente la contribution la plus importante à la baisse due à l'économie du loyer à hauteur de 6 mio. d'euros par an. Au moment de la construction de la cité policière, le contrat conclu entre l'État et le promoteur a prévu la possibilité de l'acquisition ultérieure par l'État.

Discussion

- Les frais de personnel, qui augmentent de 10 mio., se composent des rémunérations de base, des primes, des indemnités, des heures supplémentaires, des charges sociales, etc..

- L'acquisition d'un nouvel hélicoptère de police sera probablement reportée jusqu'en 2019, le remplacement n'étant pas opportun en ce moment et en raison de la procédure compliquée. Les frais d'exploitation de l'hélicoptère en service augmentent du fait de son âge, l'hélicoptère nécessitant de plus en plus d'entretien.

- La hausse considérable des frais d'armement a plusieurs raisons : le remplacement de certaines armes, l'échange probable du système d'armement (revolver -> pistolet), le renforcement de l'entraînement au nouveau stand de tir (consommation accrue de munitions).

- L'augmentation des coûts de location et d'entretien des équipements informatiques et d'acquisition de systèmes et d'équipements informatiques est due au nouveau réseau national intégré de radiocommunication RENITA¹, basé sur la technologie numérique.

- Quant aux frais d'exploitation des véhicules automoteurs, s'élevant en 2014 à 137 400 euros et dans les budgets 2015 et 2016 à plus de 2,4 mio., le montant de 2014 semble exceptionnel, puisque le détail des frais correspond aux chiffres avancés pour les autres années.

- Les équipements achetés pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne restent à disposition de la police.

- Les événements récents, à savoir les actes de terrorisme commis à Paris,

¹ Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois

n'ont pas de conséquence au niveau de l'équipement de la police. Monsieur le Ministre explique que la police n'est pas en manque de matériel, mais de personnel, en particulier pour effectuer tous les contrôles des nombreux appels de gens qui pensent avoir observé des faits à déclarer dans le contexte du terrorisme. Si la plupart de ces appels se révèlent être une fausse alerte, la police ne peut toutefois pas les ignorer.

- Au sujet de la participation de l'organisateur de grands événements à caractère commercial aux frais de police administrative, il va de soi que la police satisfait à son obligation de service public de garantir la sécurité. Cependant, au-delà d'un socle d'heures de service à déterminer, les frais seront facturés aux organisateurs d'événements à caractère commercial. À la question de savoir si la participation aux frais pourrait se traduire par une prestation rendue à l'État, à savoir la mention du gouvernement comme sponsor de l'événement, Monsieur le Ministre répond par la négative.

3. 6900 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2016 – volet Défense

6901 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2015 – 2019 – volet Défense

Le plan pluriannuel

Dans le cadre du dernier Sommet de l'OTAN, le Gouvernement a décidé d'augmenter son effort en terme de défense de 0,4 à 0,6 % du PIB d'ici 2020. Les moyens budgétaires ont donc été révisés à la hausse. Le budget de la Défense augmentera de 0,8 % en 2016, pour arriver à 146,2 millions d'euros, et la dotation du fonds d'équipement militaire s'accroîtra par conséquent de 34 millions d'euros en 2015 à 40 millions en 2016. En 2017, elle s'élèvera à 43 millions d'euros, en 2018 à 125 millions et en 2019 à 145 millions d'euros.

Les dépenses dans le cadre de l'effort de la défense toucheront également des domaines tels que la rénovation de la piste d'atterrissage au Findel (dont une partie pourra être imputée à l'effort de la défense) ou encore la rénovation du camp militaire à Diekirch.

Le plan pluriannuel prévoit qu'en 2016, les dépenses dans le cadre de l'effort de la défense se chiffreront à 240 millions d'euros (0,47 % du PIB), en 2017 à 267 millions d'euros (0,5 % du PIB), en 2018 à 295 millions d'euros (0,53 % du PIB), en 2019 à 330 millions d'euros (0,56 % du PIB) et en 2020 à 365 millions d'euros (0,60 % du PIB).

La participation au programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS), le projet LuxGovSat et l'acquisition et l'entretien de l'avion A-400M sont des initiatives de long terme qui seront financées par le biais du fonds d'équipement militaire. D'autres projets pourront s'y ajouter. Le Gouvernement mettra l'accent sur des initiatives qui auront des retombées économiques sur le Luxembourg, dont p. ex. la création d'un hôpital militaire en tant qu'enceinte d'une structure civile.

Le budget 2016

L'augmentation du budget 2016 par rapport à celui de 2015 touche notamment

les frais d'études et d'experts (dus aux projets LuxGovSat et AGS), les bâtiments mis à disposition de l'OTAN (augmentation de 1,6 millions d'euros en 2015 à 2,2 millions d'euros en 2016), et la contribution dans le cadre de la prévention et de la gestion de crises (8,3 millions en 2014, 11 millions d'euros en 2015 et en 2016). Pour l'acquisition de l'avion A-400M, le budget 2016 prévoit un crédit non limitatif, alors qu'en 2014 et en 2015, aucun montant ne figurait au budget à cette fin. Une offre de soumission a été lancée pour le projet « Melusina II » et le montant y relatif s'élève à 2,7 millions d'euros. Les frais pour les infrastructures immobilières des organismes internationaux diminueront de 1,6 millions d'euros à 338.000 euros, les travaux de restructuration au NSPA à Capellen étant achevés. 32.000 euros sont prévus pour l'acquisition de véhicules automoteurs pour la Direction de la Défense (0 euro en 2014 et 2015).

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le crédit pour la location d'immeubles passera à 0 euro, le bâtiment dans la rue Goethe ayant été abandonné.

L'article 35.041 concernant la location et la mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication sera en baisse par rapport au budget voté de 2015 (2.750.000 euros en 2016 par rapport à 4.000.000 euros en 2015). Il s'avère qu'en 2015, un marché de gré à gré du projet « Melusina » a fait place à une soumission qui est plus avantageuse.

Les différences entre 2014, 2015 et 2016 concernant l'article 11.000 (traitement de fonctionnaires) s'expliquent par un réajustement des rémunérations surévaluées en 2015. Les frais pour experts d'une hauteur de 1,1 millions d'euros s'expliquent par des projets épineux dans le domaine satellitaire (LuxGovSat et AGS, deux projets de respectivement 220 et 140 millions d'euros au total).

L'article 12.350 concernant les frais d'armement et de munitions regroupe, depuis 2015, deux articles qui étaient encore distincts au budget 2014. Il n'y a pas de hausse substantielle par rapport à 2014.

La question de savoir si la TVA sur le prix d'achat de l'avion A-400M sera imputable en Belgique n'est pas encore clarifiée. Les frais annuels pour l'entretien de l'avion s'élèveront à quelque 14 millions d'euros. Il est probable que l'aéroport de Melsbroek (près de Zaventem) soit retenu comme base pour les avions militaires A-400M.

4. **Demande de mise à l'ordre du jour du groupe parlementaire CSV du 20 novembre 2015 au sujet de:**
- **Conclusions du Conseil « Justice et affaires intérieures » du 20 novembre 2015;**
 - **Demande de l'État français en vertu de l'article 42, paragraphe 7 du Traité sur l'Union européenne**

Dans le cadre des attaques terroristes du 13 novembre à Paris, le

Gouvernement luxembourgeois a reçu une demande d'appui en vertu de l'article 42, paragraphe 7 du Traité sur l'Union européenne. La demande du groupe politique CSV consiste à ce que des informations supplémentaires soient fournies, notamment en ce qui concerne les conséquences de cette demande. Un autre volet a trait aux informations sur les conclusions du Conseil JAI du 20 novembre 2015.

Il s'avère en réponse que le Ministre de la Défense s'est rendu le 15 novembre à Paris en accompagnement du Commissaire européen Avramopoulos (Migration, affaires intérieures et citoyenneté) pour proposer de réunir un Conseil JAI extraordinaire sur les mesures à prendre, notamment en ce qui concerne des dossiers difficiles comme le PNR (« Passenger name record »). Il a été convenu de réunir les ministres des Affaires intérieures et les ministres de la Justice des États membres. Le Président du Parlement européen a par ailleurs réuni les présidents des groupes politiques pour discuter sur l'avancement du dossier PNR. Le Conseil JAI s'est accordé sur un certain nombre de décisions sur des questions de détail comme la durée de l'enregistrement des données, le champ d'application, etc.. Il a été question d'une durée d'enregistrement de 6 mois suivi d'un enregistrement masqué pendant 5 ans. Suite au Conseil, le Président de la commission LIBE du Parlement européen a été informé des résultats. Le prochain Conseil JAI aura lieu le 3 décembre, date à laquelle le Ministre souhaite avoir des résultats concrets. D'autres sujets discutés au Conseil extraordinaire étaient l'harmonisation des dispositions concernant le commerce des armes, la destruction d'armes usées et le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne. La mise en place des dispositifs techniques permettant ce contrôle notamment en Grèce pourra être cofinancé par la Commission européenne, tout comme la connexion de tous les États membres au système SIS (« Schengen Information System »). Par ailleurs, un meilleur échange d'informations sur les djihadistes a été convenu. Le 1^{er} janvier 2016, une unité centrale pour la lutte contre le terrorisme sera opérable auprès d'Europol. Finalement, la Commission européenne a eu la mission de proposer des mesures concrètes pour endiguer le financement du terrorisme.

Au cours de la même semaine, la France a invoqué, au sein du Conseil des Ministres de la Défense, l'article 42, paragraphe 7 du Traité sur l'Union européenne. Les États membres doivent apporter leur assistance à la France, le détail étant discuté dans des entretiens bilatéraux. Le Ministre de la Défense peut envisager un renforcement des unités luxembourgeoises à des missions internationales en cours afin de soulager la participation de la France qui, ainsi, pourra libérer des effectifs et les déployer ailleurs. En ce moment, la France n'a pas encore formulé de demande concrète vis-à-vis du Luxembourg. Par ailleurs, la France n'a pas invoqué l'article 5 de la Convention de l'OTAN qui déclencherait une logique de guerre pour tous les alliés.

5. 6852 Projet de loi autorisant le gouvernement à acquérir des capacités de communications satellitaires au profit du programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS) de l'OTAN

Depuis 2012, le Luxembourg participe en tant que membre de l'OTAN et partenaire solide de l'Alliance au programme AGS (Alliance Ground Surveillance). Ce programme vise à doter l'Alliance d'une capacité de surveillance terrestre par le biais de drones d'observation qui survoleront le territoire dans le cadre de conflits et de catastrophes. 15 États membres

s'étaient déclarés prêts à participer au financement de drones.

Le Conseil de l'OTAN du 27 avril 2012 a pris la décision d'acquérir cinq drones d'observation du type « Global Hawk » pour un montant évalué à environ 1,4 milliard d'euros. Les drones « Global Hawk » de l'OTAN sont non armés et sont déployés par les autorités militaires de l'OTAN dans le cadre de missions approuvées par le Conseil de l'Atlantique Nord. Les décisions sont prises à l'unanimité, de sorte que le Luxembourg est en mesure d'approuver ou de s'opposer à toute décision concernant l'utilisation des drones.

La quote-part du Luxembourg pour financer le développement et l'acquisition de ces drones d'observation a été fixée à 0,26 %. La contribution totale du Luxembourg au programme d'acquisition s'élève ainsi à 4.043.497 euros pour la période 2012 à 2016.

Le lancement opérationnel du programme AGS est prévu pour la première moitié de 2016. A partir de ce moment, le programme AGS aura besoin de capacité satellitaire afin d'opérer les drones acquis. En réponse à une demande d'information de l'OTAN pour la fourniture de capacités satellitaires nécessaires à l'utilisation des drones, le Ministre de la Défense a annoncé l'intention du Luxembourg de fournir au programme AGS une contribution constituée par la capacité demandée pour une période de 10 ans à hauteur d'un montant total ne dépassant pas 120 millions d'euros, y inclus les frais de gestion. Ce faisant, le Luxembourg met clairement en œuvre son engagement politique pris au Sommet du Pays de Galles, répond à un besoin concret et urgent des Alliés, fournit une capacité qui apporte une valeur ajoutée avérée dans un domaine qui devient de plus en plus important avec une grande visibilité internationale, et renforce un secteur dans lequel le Luxembourg dispose d'une expertise reconnue.

Afin de répondre à ses obligations en tant que membre de l'OTAN, le Gouvernement s'est engagé à augmenter l'effort de défense luxembourgeois au cours des prochaines années. Il veille à ce que cet effort de défense puisse dans la mesure du possible se faire avec des capacités existantes au sein de l'économie luxembourgeoise répondant à un véritable besoin dans ce domaine. C'est dans cet esprit que le Gouvernement s'est engagé dans une joint-venture avec la société luxembourgeoise SES en vue d'acquérir, de lancer et d'exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires (GovSat).² Dans ce même esprit, il entend faire une contribution sous forme de fourniture de capacités de communications satellitaires pour la mise en œuvre du programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS) de l'OTAN. Les dépenses sont à charge du fonds d'équipement militaire.

Discussion

Il ressort de la discussion que les 15 États s'étant déclarés prêts, en 2012, à financer le développement et l'acquisition des drones d'observation sont ceux ayant adhéré avant 1999. Le projet avait été lancé avant l'adhésion des États membres de l'Europe de l'Est dans les années 1999, 2004 et 2009. Les drones acquis sont la propriété de l'OTAN et seront opérés par l'Alliance dans son ensemble. Ce sont donc les 28 États membres de l'OTAN qui décident sur leur utilisation. Les drones seront certifiés et stationnés en Italie. Contrairement aux avions du programme AWACS auquel le Luxembourg participe également, les

² Loi du 19 décembre 2014 autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires permettant au Gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense

drones ne seront pas immatriculés au Grand-Duché. La responsabilité incombe à l'OTAN conformément à la Convention d'Ottawa.

Divers

La liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 14 et le 20 novembre est adoptée.

En réponse à la question d'un membre de la commission, il est précisé que les locaux destinés à l'hébergement de réfugiés au « Härebierg » se situeront en dehors de l'enceinte du camp militaire, sous la compétence de la Ville de Diekirch. L'Armée n'y voit pas de problème de sécurité.

Luxembourg, le 2 mars 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Force
publique,
Claudia Dall'Agnol

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel